

A A Z RENOV
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 4 rue de Bellevue
56160 GUEMENE-SUR-SCORFF
RCS LORIENT 809 385 628

PROCÈS-VERBAL DE DECISIONS UNANIMES DES ACTIONNAIRES
DU 14 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 14 février 2025,
Au siège social de la Société,

Les Soussignés :

- **Monsieur David GUICHARD**, actionnaire et Directeur général, propriétaire de 375 actions,
- **Monsieur Cédric GENEVRIER**, actionnaire et Directeur général, propriétaire de 375 actions,
- **Madame Audrey MAHE**, actionnaire, propriétaire de 125 actions,
- **Monsieur Yohann LETOURNEUR**, actionnaire, propriétaire de 125 actions.

Seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 1 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David GUICHARD, en sa qualité d'actionnaire et de Directeur général de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission des fonctions de Président de Monsieur Mickaël GUICHARD ;
- Démission d'un Directeur général de la Société ;
- Désignation du nouveau Président de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

Les Soussignés, après avoir pris connaissance de son courrier de démission daté du 31 décembre 2024, constatent la démission de Monsieur Mickaël GUICHARD de ses fonctions de Président à compter du 31 décembre 2024 à minuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Soussignés, après avoir pris connaissance de la candidature de Monsieur David GUICHARD, domicilié 66 rue Emile Mazé – 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF, au poste de Président, le désignent en cette qualité, avec effet au 1^{er} janvier 2025 et pour une durée illimitée.

Celui-ci déclare accepter cette fonction et qu'il n'a fait l'objet d'aucune décision judiciaire lui interdisant de l'exercer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur David GUICHARD venant d'être désigné Président de la Société, annonce immédiatement démissionner de ses fonctions précédentes de Directeur général, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Les Soussignés constatent donc la démission de Monsieur David GUICHARD de ses fonctions de Directeur général de la Société.

En conséquence, *quitus* entier et sans réserve lui est donné pour l'accomplissement de son mandat de Directeur général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Soussignés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires.

Monsieur David GUICHARD, <i>Actionnaire et Président</i>	Monsieur Cédric GENEVRIER, <i>Actionnaire et Directeur général</i>
Madame Audrey MAHE, <i>Actionnaire</i>	Monsieur Yohann LETOURNEUR, <i>Actionnaire</i>